

**Éléments de discours de Christian Estrosi, ministre délégué à l'Aménagement du territoire. Réunion sectorielle des pôles de compétitivité Transports Terrestres.**

**LES POLES DE COMPETITIVITE DES TRANSPORTS TERRESTRES**

**MULHOUSE LE 23 FEVRIER 2007**

Monsieur le ministre, Cher François LOOS,  
Monsieur Jean-Claude FONTA, sous préfet de Mulhouse représentant le Préfet du Haut-Rhin,  
Monsieur BRIENS, directeur du site PSA de Mulhouse  
Messieurs les présidents des pôles de compétitivité,  
Mesdames Messieurs,

Je voudrais vous faire partager ma vision de l'avenir et des perspectives d'évolution des pôles de compétitivité.

Définir l'avenir des pôles, c'est d'abord tenir compte de vos remarques. C'est aussi tirer les enseignements du chemin parcouru, tout en rappelant la stratégie initiale.

La mobilisation des industriels, centres de recherche publics ou privés, universités, a été exemplaire et a révélé l'extraordinaire richesse de notre pays en matière d'innovation industrielle. Cette relance de la recherche et de l'innovation bénéficie à l'ensemble de nos territoires, y compris les plus défavorisés, et je ne peux que m'en réjouir car je considère que tous les territoires ont droit à l'excellence.

Il faut encore amplifier cette mobilisation mais il faut savoir également la capitaliser.

Aussi, je vous propose deux axes majeurs d'intervention :

- Amélioration de l'efficacité du dispositif pôle;
- Lisibilité de la stratégie de coopération;

**1) AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU DISPOSITIF POLE DE COMPETITIVITE**

Depuis la création du dispositif des pôles de compétitivité, plusieurs améliorations majeures ont déjà été décidées pour le rendre plus simple et plus efficient. Je crois que nous avons été particulièrement réactifs. Je citerai le guichet unique, le fonds unique interministériel ou la réforme du système d'exonérations des charges fiscales ou sociales.

Cependant, je considère que les enjeux en présence, et la multiplicité d'acteurs différents : groupes industriels, PME, PMI, centres de recherche privés ou publics, université, justifient une écoute permanente et une actualisation rapide de nos méthodes.

C'est pourquoi j'avais lancé en décembre dernier une mission pour recueillir vos avis, et je retiens deux constantes : la transparence et la rapidité de mise en œuvre des financements.

a) Sur la transparence, il existe une demande générale vers plus d'information notamment sur les projets non retenus. Ceci est légitime et même indispensable pour permettre un véritable dialogue interactif entre l'Etat et les pôles pour améliorer la qualité des dossiers.

Je propose donc que chaque refus soit assorti d'un avis motivé détaillé, et que des interlocuteurs nommément désignés soient mis en place afin d'accompagner les porteurs de projet pour retravailler les dossiers rejetés et ne pas fermer une porte de manière brutale sur un projet qui a nécessité de leur part et de celle du pôle, un travail important.

b) La rapidité de mise en œuvre des financements est une vraie question notamment pour les PME dans la mesure où elles ne peuvent autofinancer l'intégralité de leur projet.

Deux pistes sont à considérer:

- Les préfets ont la légitimité et la capacité à réunir de multiples partenaires et notamment les collectivités locales, pour unifier les pratiques et accélérer la mise en œuvre des financements au sein du comité des financeurs. Ils recevront des instructions en ce sens au vu d'une expérimentation qui sera menée dans 5 régions.

- J'ai demandé la mise en place d'un dispositif de crédits relais par la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéfice des PME. Cette formule permettra, dès qu'un projet est sélectionné au titre du FCE, d'obtenir très rapidement la trésorerie permettant le lancement du projet.

Sur la stratégie de coopération des pôles, j'évoquerai deux aspects : la coopération entre pôles français, et la coopération internationale.

## 2.1) COOPERATION DES POLES FRANCAIS

Avec la maturation des pôles, certains projets de recherche risquent de plus en plus de porter sur des sujets identiques.

**Vous savez que je suis particulièrement attaché à la liberté que nous avons voulu laisser aux gouvernances des pôles. Je ne vais donc pas décréter cette mise en réseau.** Je sais d'ailleurs que certains rapprochements s'effectuent de manière spontanée.

A ce stade, **je vous incite donc fortement à continuer dans cette voie, car** aider des projets concurrents reviendrait à un gâchis financier et une utilisation en doublon de nos capacités de recherche. **C'est aller à l'encontre de nos objectifs.**

Je salue l'initiative prise ce jour par les 4 pôles "automobile haut de gamme", "mobilité et transports avancés", "MOVE'O" et "véhicule du futur", de s'engager résolument dans cette voie au travers de la charte que nous allons signer dans un instant.

Par les 10 actions que vous allez mener sur des échanges d'information, sur l'optimisation des projets, et sur la mutualisation de vos moyens notamment pour assurer votre lisibilité et votre présence à l'international, vous ouvrez des pistes d'avenir prometteuses. Je souhaite ardemment que cet exemple soit suivi par tous les pôles.

## 2.2) LA COOPERATION INTERNATIONALE

Sur l'aspect de la coopération internationale, **il est essentiel que les pôles français n'arrivent pas en ordre dispersé sur la scène internationale. L'idée force est de révéler les talents et de les associer plutôt que les opposer.** Mon objectif est donc bien la compétitivité et non la compétition.

Je souhaite que l'étape suivant celle que vous engagez ce matin, soit celle d'une mise en réseau au niveau européen, puis international des pôles de compétitivité avec les Clusters, de manière à atteindre une masse critique de recherche et développement suffisante pour renforcer la compétitivité du continent européen dans son ensemble. C'est le meilleur moyen de maintenir l'industrie européenne à sa place dans le concert mondial.

Les avantages industriels que tous nous pourrions tirer d'un tel réseau sont évidents.

**Mesdames et Messieurs, imaginons un instant la somme de savoir et de connaissances que les 25 États membres de l'Europe, avec ses 450 millions d'habitants représentent.**

Ceci serait d'autant plus efficace que la très grande majorité des thématiques de recherche qui fondent les Clusters ou pôles compétitivité s'intègrent parfaitement dans les principes directeurs de développement territorial durable du continent européen, et des axes définis par l'Europe dans le programme cadre de recherche développement technologique.

Sans perdre un instant, l'Etat soutiendra vos initiatives, mais n'oubliez pas qu'au cours du second semestre de l'année 2008, la France assurera la présidence du Conseil de l'Union Européenne. Ce sera une occasion supplémentaire de dynamiser la stratégie de Lisbonne comme nous l'avons réalisé en France.

À l'aune du triangle de la connaissance qui peut se définir par: **recherche, enseignement, innovation**, je proposerais le triangle de la coopération inter pôles basés sur: **recherche, entreprise, formation**.

Ceci nécessite que les Etats mettent en œuvre des dispositifs d'initiation et de gestion des coopérations inter pôles. Il n'est pas question que ces processus génèrent une superposition de démarches administratives. Il faudra également veiller à l'ingénierie financière d'accompagnement de ces projets, donc développer les capacités de partenariat public-privé.

Dans ce cadre, nous avons demandé à nos ambassades d'identifier les domaines de coopérations possibles et de soutenir les projets de partenariat.

J'ajoute qu'au-delà du soutien des Etats concernés, nous pouvons aussi compter sur les instruments européens, communautaires ou non, pour soutenir ces partenariats. Je pense notamment au programme cadre de recherche et développement, au programme Eureka, aux bourses CURIE, au programme LEONARDO, ou encore aux fonds de coopération de l'Union européenne.

Nous avons un vrai défi à relever en matière d'innovation: **devenir des leaders mondiaux en matière d'innovation technologique**.

Conclusion, personnelle du ministre